

COMPTE RENDU

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 31 MARS 2011

PRESENTS :

M. ROSIER : Maire

Madame WALLEZ et Messieurs CAPELLE : Adjoints

Messieurs VICENTE, MAUGARS : Conseillers Délégués

Mesdames : MUTTE, DEMULDER, LONCHAMP et Messieurs : BIENFAIT, LEPEURIEN, PHILIPPE, POT, DROUSIES ET HORGNIES : Conseillers

Madame HAUTION : Directrice Générale des Services

POUVOIRS :

Mme Lemmen à Mme Wallez,

Mme Brejon à M. Rosier

ABSENTS :

M.BARUCCI : Adjoint

I COMPTE DE GESTION 2010

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le compte de Gestion 2010 établi par Madame le Receveur Municipal.

Ce compte de gestion présente les résultats budgétaires de l'exercice 2010.

Résultat de clôture 2010

Section de fonctionnement :	Excédent de	764 214.41 euros
Section d'investissement :	Excédent de	2 550 791.97 euros

Le conseil municipal,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs, supplémentaires de l'exercice 2010 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs, des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2010,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2009, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,



1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2010 au 31 décembre 2010, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2010 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

- déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2010 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de la part.

II COMPTE ADMINISTRATIF 2010

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Rosier, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2010 dressé par Monsieur Rosier, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif,

1° lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Dépenses 2010	- 1 331 017.50	-685 417.09
Dépenses annulées	+ 68 800.17	0.00
Recettes 2010 (hors 1068)	2 026 990.55	862 336.18
Recettes annulées	- 558.71	-134
Excédent de fonctionnement capitalisé 2009 (1068)		707 022.08
Résultats de l'exercice	764 214.41	883 807.17
Résultats 2009 reporté	0.00	1 666 984.80
Excédent ou déficit 2010	764 214.41	2 550 791.97
	3 315 006.38	
Restes à réaliser	0.00	
		323 808.20
Restes à recevoir	0.00	50 133.91
	0.00	- 273 674.29
	3 041 332.09	

2° constate, aussi bien que pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4° arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

RS

III AFFECTATION DES RESULTATS 2010

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le Compte Administratif 2010 qui est en parfait accord avec le Compte de Gestion établi par Monsieur le Receveur Municipal.

Le résultat comptable de l'exercice majoré des excédents ou déficits reportés se présente comme suit :

- Section de **fonctionnement**
 - o **excédent de 764 214.41 euros**

- Section d'**investissement**
 - o **excédent de 2 550 791.97 euros**
 - o **restes à réaliser : 323 808.20 euros**
 - o **restes à recevoir : 50 133.91 euros.**

*Le Conseil Municipal,
Où l'exposé de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré,*

- adopte à l'unanimité le compte administratif 2010,
- décide à l'unanimité d'affecter le résultat de la section du fonctionnement 2010 comme suit :
 - o 323 808.20€ pour financement des restes à réaliser 2010 (art 1068)
 - o 440 406.21€ pour financement des nouvelles dépenses 2011 (art 1068)
- décide d'émettre un titre de recette d'un montant de **764 214.41euros** au compte 1068 "Excédent de fonctionnement capitalisé"
- décide de reporter l'excédent de l'investissement d'un montant de 2 550 791.97 euros au budget primitif 2011, au compte 001, opération 100.

IV EXAMEN DES PROJETS DE DELIBERATIONS

1) Tarifs Accueils de Loisirs sans Hébergement

Monsieur le Maire informe l'assemblée que cette année, les Accueils de Loisirs sans Hébergement **2011** fonctionneront comme suit :

- | | |
|-----------------------------|-----------------------------------|
| 6-17 ans Avril : | → 9H00-17H00 (journées complètes) |
| Petite Enfance Juillet/Août | → 9H00-17H00 (journées complètes) |
| 6-17 ans Juillet/Août | → 9H00-17H00 (journées complètes) |

et qu'il y a lieu de déterminer les tarifs qui seront appliqués.

*Le Conseil Municipal,
Où l'exposé de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré,*



- décide à l'unanimité d'appliquer les tarifs journaliers suivants :

AVRIL- JUILLET – AOUT (journée complète)

ANNEE	RECQUIGNIES			EXTERIEURS		
	ALLOC	NON ALLOC.	HORS REG.GEN	ALLOC	NON ALLOC.	HORS REG.GEN
2011	3.90	7.45	11.15	5.80	11.15	16.60
RSA	Demi-tarif					

- décide de porter le droit d'inscription **non remboursable**, par enfant à 33.15 €, pour les centres de juillet et août,
Ce montant sera déduit du titre de recettes adressé au débiteur.
- rappelle qu'un demi-tarif est appliqué
 - o pour les enfants de Recquignies fréquentant les Centres de Loisirs dont les familles bénéficient du RSA (sous réserve de leur inscription un mois complet)
- précise que la différence sera reversée dans les caisses de la commune par le Centre Communal d'Action sociale,
- précise que toute semaine commencée sera due en totalité.

1 Bis) Tarifs Camp d'Eté du 17 au 31 Juillet en Auvergne

M. Le Maire informe l'assemblée que cette année la Commune propose un camp d'été pour les enfants 13-17 ans pendant 14 jours du 17 au 31 Juillet 2011 et qu'il y a lieu de déterminer le tarif du séjour qui sera appliqué :

*Le Conseil Municipal,
Où l'exposé de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré,*

- décide à l'unanimité d'appliquer le tarif suivant :
 - 150€ pour les habitants de Recquignies, paiement par titre de recettes, possibilité en 3 fois : avril, mai, juin 3x50€
 - 250€ pour les Extérieurs, paiement par titre de recettes, possibilité en 3 fois : avril, mai, juin 2x80€ et 1x90€

RSJ

2) Tableau des emplois

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de modifier le tableau des effectifs à compter du 1^{er} janvier 2011, comme suit :

Grade ou Emploi	Catégorie	AVANT MODIFICATION		APRES MODIFICATION	
FILIERE ADMINISTRATIVE					
		Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus
Directeur Général des Service de 2 000 à 10 000 hab. pourvu par un agent détaché	A	1	1	1	1
Attaché Principal 1 ^{ère} classe	A	1	1	1	1
Rédacteur Territorial	B	1	0	1	0
Adjoint Administratif Principal 1 ^{ère} classe	C	1	0	1	0
Adjoint Administratif 1 ^{ère} classe	C	2	1	2	1
Adjoint administratif 2 ^{ème} classe	C	6	4	6	4
TOTAUX		11	6	11	6
FILIERE TECHNIQUE					
Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	C	1	1	1	1
Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	C	1	1	1	1
Adjoint technique 1 ^{ère} classe	C	3	3	3	3
Adjoint technique 2 ^{ème} classe	C	7	6	7	6
TOTAUX		12	11	12	11
FILIERE SOCIALE					
ATSEM principal 1 ^{ère} classe	C	0	0	0	0
ATSEM principal 2 ^{ème} classe	C	0	0	0	0
ATSEM 1 ^{ère} classe	C	3	3	3	3
TOTAUX		3	3	3	3
FILIERE CULTUREL					
Assistant Qualifié de conservation du patrimoine et des bibliothèques	<i>B</i>	<i>1</i>	<i>0</i>	<i>1</i>	<i>0</i>
TOTAUX		1	0	1	0
TOTAUX TITULAIRE		27	20	27	20

RS

Grade ou Emploi	Catégorie	AVANT MODIFICATION		APRES MODIFICATION	
FILIERE TECHNIQUE					
		Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus
Agent technique 2 ^{ème} classe à temps non complet	C	1	0	1	0
TOTAUX		1	0	1	0
TOTAUX NON TITULAIRE		1	0	1	0

Emplois saisonniers

Grade ou Emploi	Catégorie	AVANT MODIFICATION		APRES MODIFICATION	
FILIERE ADMINISTRATIVE					
		Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus
Adjoint administratif 2 ^{ème} classe	C	1	0	1	0
TOTAUX		1	0	1	0
FILIERE ANIMATION					
Animateur principal	B	2	0	2	0
Adjoint d'animation principal 2 ^{ème} classe	C	5	0	5	0
Adjoint d'animation 2 ^{ème} classe	C	1	0	1	0
TOTAUX		8	0	8	0
TOTAUX EMPLOIS SAISONNIERS		9	0	9	0

*Le Conseil Municipal,
Où l'exposé de Mr le Maire,
Après en avoir délibéré,*

- émet un avis favorable à cette proposition.

3) Rémunération Personnel Encadrement Centre de Loisirs

Directeur :

2^{ème} échelon du grade d'animateur principal

Diplômé ou stagiaire :

3^{ème} échelon de l'échelle 5-Adjoint d'animation principal 2^{ème} classe

RS

Non diplômé :

1^{er} échelon de l'échelle 3-Adjoint d'animation 2^{ème} classe

Indemnité de camping : 10.00 euros par nuit

Retenue sur salaire : En cas d'absence, une retenue sur salaire sera effectuée au prorata.

Frais de déplacement pour les directeurs : Les frais de déplacement pour l'utilisation du véhicule personnel par le directeur seront indemnisés en fonction du kilométrage réalisé et seront plafonnés à 230 €.

4) Tarifs concessions cimetièrre et columbarium

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'examiner les tarifs des concessions et du columbarium pour les cimetièrres de Recquignies et Rocq applicables au **1er Juillet 2011**.

*Le Conseil Municipal,
Où l'exposé de Monsieur le Maire
Après en avoir délibéré,*

- décide à l'unanimité de maintenir les tarifs :

CONCESSIONS CIMETIERES

30 ans : 34.00 euros le m²

50 ans : 44.00 euros le m²

COLUMBARIUM

	15 ANS	30 ANS
La case	841.50 €	1177.00 €
La cave urne	1094.50 €	1430.00 €

5) Prime médaille famille française

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il y a lieu d'examiner des primes versées aux bénéficiaires de la Médaille de la Famille Française.

*Le Conseil Municipal,
Où l'exposé de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré,*

- décide à l'unanimité de maintenir le montant des primes comme suit :

Médaille Bronze	35.00 euros
Médaille Argent	50.00 euros
Médaille Or	65.00 euros



6) Bourses communales

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de réviser le montant des bourses communales.

*Le Conseil Municipal,
Où l'exposé de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré,*

- décide à l'unanimité de maintenir à 70.00 euros par enfant le montant de la bourse communale.

7) Bons Epargne

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de revoir la participation de la commune concernant le Bon Naissance offert aux parents de la commune.

*Le Conseil Municipal,
Où l'exposé de M. le Maire
Après en avoir délibéré,*

- décide que compte tenu de la généralisation des livrets A dans les différentes banques, de ne plus attribuer de bons à l'occasion des naissances au profit de la Caisse d'Epargne.

Après discussion, le Conseil Municipal propose d'étudier avec le CCAS de Recquignies une aide aux familles sous une autre forme.

8) Prime personnel communal

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il y a lieu de revaloriser le montant de la prime versée au personnel communal.

*Le Conseil Municipal,
Où l'exposé de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré,*

- décide à l'unanimité de revaloriser la prime versée au personnel communal pour l'année **2011** et de la porter à 790.00 euros.

9) Jouets de Noël

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il y a lieu d'examiner les montants attribués pour les jouets de Noël des enfants du personnel communal.

*Le Conseil Municipal,
Où l'exposé de Monsieur le Maire
Après en avoir délibéré,*

- décide à l'unanimité de modifier le montant du bon cadeau en incluant le montant des friandises. Les tarifs d'attribution pour l'année **2011** seront comme suit :

. de la naissance à 3 ans révolus	55.00
. de 4 ans à 9 ans révolus	60.00
. de 10 ans à 14 ans révolus	70.00

10) Prime médaille départementale et communale

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il y a lieu d'examiner le montant des primes versées aux agents bénéficiaires de la Médaille Départementale et Communale.

*Le Conseil Municipal,
Où l'exposé de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré,*

- décide à l'unanimité de maintenir le montant des primes comme suit :

Echelon Argent - 20 ans de service	130.00 €
Echelon Vermeil - 30 années de service	180.00 €
Echelon Or et Grand Or- 38 et 43 années de service	240.00 €

11) Prime départ retraite

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il y a lieu d'examiner le montant de la prime versée aux agents admis à la retraite.

*Le Conseil Municipal,
Où l'exposé de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré,*

- décide à l'unanimité de verser le montant de la prime retraite comme suit :

Moins de 10 ans d'ancienneté	220.00 €
Par année supplémentaire de 11 à 30 ans	+ 22.00 € par an
Par année supplémentaire à partir de 31 ans	+ 40.00 € par an

12) Emplacement Forains - Cirques et camions

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de fixer un tarif pour les emplacements des forains à l'occasion des fêtes foraines et le stationnement de véhicule pour « vente au camion ».

*Le Conseil Municipal,
Où l'exposé de Monsieur le Maire
Après en avoir délibéré,*

- décide à l'unanimité de maintenir les tarifs suivants :

1. stationnement camion pour vente 40.00 euros
2. emplacements forains (fêtes foraines)
 1. forfait caravane 10.00 euros
 2. emplacement < ou égal à 100 m² 0.50 euro le m²
 3. au-delà de 100 m² 0.25 euro le m²



13) Bilan des marchés 2010

1° Bulletin Municipal

- Société retenue : l'Exprimeur

2° Maîtrise d'œuvre Bât Svce Technique + Bât Henry + Divers

- Bureau d'étude Chandelier

3° Coquilles-Galettes des Rois

- Société retenue DEREUME

*Le Conseil Municipal,
Où l'exposé de M. le Maire,
Après en avoir délibéré,*

- valide cette présentation

14) Cadeaux Budget 2011

Monsieur le Président informe l'assemblée dans le cadre des fêtes et cérémonies, le comptable, bien que la réglementation n'édicte pas clairement la nécessité d'une délibération à l'appui du mandat délivré par l'ordonnateur, le comptable doit exiger toutes les pièces nécessaires pour dégager sa responsabilité.

De ce fait, le comptable de notre collectivité sollicite de la part de l'assemblée délibérante une délibération de principe autorisant l'engagement de telle catégorie de dépenses à imputer sur l'article 6232.

Cette délibération fixera les principales caractéristiques des dépenses visées et l'ordonnateur mandatera suivant les limites établies par cette décision.

*La Commission Administrative,
Où l'exposé de Monsieur le Président,
Après en avoir délibéré,*

- adopte la liste des dépenses imputées au 6232 : Fêtes

Dénomination	Valeur indicative	Caractéristiques
Bon d'achat départ en retraite du personnel :	100 € unitaire	
Cadeau Mariage Administrés :	15 € unitaire	Coffret crayons+ coupe papier
Dictionnaires	30 € unitaire	1 Dictionnaire Anglais ou Allemand ou Français
Pot amitié personnel – congés :		
Ballotin chocolat 500g	8.50 € unitaire	1 /membre personnel
Champagne	17.50 € unitaire	1 /membre personnel

RZ

Ducasse Recquignies :		
Lots tombola	800 €	
Belote	122 €	Régie d'avance
Ducasse rocq :		
Lots tombola	400 €	
Tickets manèges ducasse Forains	500 €	
Colis Noël au personnel :	35 € unitaire	1 /membre personnel
Coquilles Noël enfants agents + écoles	Inclus dans l'appel d'offre du CCAS	
Fêtes des Mères :		
Porcelaine garnie de chocolats	15 €	
Diplômes Médailles du Travail Administrés:		Coffret crayons
Cadeaux	12 €	
Bon d'Achat :		
Médaille du travail du personnel	60 €	
Noël enfants personnel :	Naissance à 3 ans : 55€ 4 ans à 9 ans : 60€ 10 ans à 14 ans : 70€	

- adopte la liste des dépenses imputées au 6232 : Sport

Dénomination	Valeur indicative	Caractéristiques
Ducasse Recquignies :		
<i>Primes Course Cyclistes</i>	<i>175 €</i>	<i>Régie d'avance</i>
Ducasse rocq :		
<i>Primes Course Cyclistes</i>	<i>350 €</i>	<i>Régie d'avance</i>
Course pédestre :		
<i>Lots</i>	<i>1080 €</i>	<i>Régie d'avance</i>
<i>Prime</i>	<i>780 €</i>	<i>Régie d'avance</i>
<i>Cartes cadeaux (2eme chaque catégorie H/F)</i>	<i>560 € (32x10€ + 16 x15€)</i>	
Semaine du sport :		
<i>1 VTT(lot)</i>	<i>130 €</i>	
Fête du sport :		
<i>Cadeaux à l'inscription (marche participation)</i>	<i>300 €</i>	

- les valeurs sont données à titre approximatif, la dépense globale par catégorie ne pourra excéder les crédits inscrits au budget.

15) Statuts de L'AMVS

Monsieur Le Maire expose à l'Assemblée que les statuts de l'AMVS sont inchangés depuis sa création, engendrant dès lors à la fois un risque juridique, dans la mesure où ces derniers ne prennent pas en compte l'évolution de la législation mais également un véritable frein à son développement tout en limitant son champ d'intervention.

PL

Le territoire de l' AMVS a également connu une profonde mutation, créant des besoins nouveaux pour sa population, qu'en l'état, l'AMVS de part ses statuts, peut difficilement combler.

Sur le plan juridique, le projet de nouveaux statuts, en ce qui concerne les compétences obligatoires, reprend de façon intégrale les blocs énoncés à l'article L.5216-5 DU Code Général des collectivités Territoriales. En effet dans les statuts originels, dans un même bloc, certaines compétences avaient été ignorées, ce qui est juridiquement impossible.

En outre, toutes les notions relatives à l'intérêt communautaire, au sein des statuts sont désormais retirées dans la mesure où la définition de l'intérêt communautaire doit faire objet d'une délibération spécifique.

En ce qui concerne les compétences optionnelles, il s'agit également ici prendre l'intégralité des blocs prévus par le législateur et de supprimer tous les éléments indicatifs de certaines compétences assainissement où tout élément d'explication pourrait être assimilé à une restriction de l'exercice de la compétence. Par ailleurs, au sein de ces compétences optionnelles vous trouverez de nouvelles compétences comme la compétence eau ou la compétence action sociale d'intérêt communautaire.

Pour les compétences dites facultatives, sont d'abord concernées les reprises de compétences initialement dévolues au SMVS (chenils intercommunaux, participation à la réalisation d'infrastructures du contournement Ouest de Maubeuge, la création, la gestion, l'exploitation et le pouvoir concédant en matière de distribution de gaz....).

De même, de nouvelles compétences sont proposées telles que l'enfouissement des réseaux et l'aménagement numérique...).

Enfin, les nouveaux statuts corrigent l'exercice de certaines compétences.

Monsieur le Maire propose par conséquent à l'assemblée d'adopter les nouveaux statuts tels qu'ils sont présentés, avec toutefois une date d'effectivité au 01/04/2010.

Le conseil de Communauté,

Où l'exposé du Président et après en avoir délibéré.

Décide à l'unanimité d'adopter les nouveaux statuts de l'AMVS tels que présentés en annexe.

Décide que ces derniers seront effectifs et applicables à compter du 01/04/2011.

Précise que ces derniers devront faire l'objet d'une adoption par les communes membres dans les conditions de majorités qualifiée requises pour la création de l'AMVS.

Autorise le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Fait en séance les jour, mois et an que ci-dessus.



16) Intégration et amortissement des frais d'études

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la comptabilité M14 prévoit que les frais d'études enregistrés au compte 203 doivent être virés à la subdivision intéressée du compte d'immobilisation (compte 21 ou 23) lorsque ceux-ci sont suivis de réalisation.

Les dépenses inscrites au CA 2009 correspondant à des frais d'études et honoraires liées aux travaux Rue Maurice Druart et Rue René Fourchet n'ont pas été transférée à la subdivision, les travaux étant encore en cours lors du transfert de compétence à l'agglomération, à savoir :

- Honoraire Rue Druart : 6998,99 €
- Appel d'offre Aménagement de la Rue Druart : 209,82 €
- Appel d'offre enfouissement de la Rue Druart : 199,06 €
- J.O aménagement de la Rue René Fourchet : 182,92 €

Ces frais d'études sont à amortir sur une période qui ne peut dépasser 5 ans. Il convient donc de procéder dès cette année à la première annuité d'amortissement.

Le conseil municipal,
Où l'exposé de M. le Maire,
Après en avoir délibéré,

- décide à l'unanimité de procéder à l'amortissement des frais d'études et honoraires ci-dessus en une seule annuité.

17) Adhésion des agents retraités FNASS

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'en 1971 a été décidé l'adhésion de la Commune de Recquignies au comité des Œuvres Sociales du Personnel des Collectivités Locales aujourd'hui Fonds National d'Action Sanitaire et Sociale.

Mr Le Maire informe qu'une adhésion complémentaire peut être décidée pour les agents retraités avec une cotisation forfaitaire en 2011 de 36€ par agent et par an.

Le conseil municipal,
Où l'exposé de M. le Maire,
Après en avoir délibéré,

- Décide à l'unanimité de modifier la délibération du 6 Septembre 1971 concernant l'adhésion de la Commune de Recquignies au comité des Œuvres Sociales du Personnel des Collectivités Locales aujourd'hui Fonds National d'Action Sanitaire et Sociale en y ajoutant les agents nouvellement retraités avec effet rétroactif à compter du 1^{er} Janvier 2011.
- Les crédits nécessaires au règlement de la cotisation seront inscrits au budget communal.



18) Dispositif VVV-LJN 2011 sollicitation de financement

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que le dispositif Ville Vie Vacances / Loisirs des Jeunes dans le Nord est mis en place conjointement par l'Etat et le Département du Nord afin de promouvoir des activités de loisirs de qualité.

Le volet « Loisirs des Jeunes dans le Nord » (LJN) est soutenu par le département, sur toute l'année et sur l'ensemble du Département.

Le volet « Ville Vie Vacances » (VVV) est mené par l'Etat, sur la période des vacances scolaires et dans les sites prioritaires de la politique de la ville.

M. le Maire propose de solliciter le dispositif LJN/VVV concernant le volet VVV pour financer le camp d'été 13-17 ans en Auvergne.

**Le conseil municipal,
Où l'exposé de M. le Maire,
Après en avoir délibéré,**

- Donne son accord de principe pour s'inscrire dans le dispositif VVV/LJN 2011.
- Autorise Monsieur le Maire à solliciter les subventions se rapportant à ce dispositif

19) Avenant Contrat Enfance Jeunesse 2011

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la municipalité a signé avec la Caisse d'Allocations Familiales, un Contrat Enfance Jeunesse sur la période 2008-2011 pour différentes actions menées en faveur de l'enfance et de la jeunesse :

- Eveil Corporel 3-6 ans
- Eveil Musical 4-6 ans
- Activités piscine
- Accueil de loisirs ados été
- Accueils de loisirs maternels été
- Poste de coordination

Le camp d'été 13-17 ans prévu en Auvergne du 17 juillet au 30 juillet 2011 constitue une nouvelle action du Contrat Enfance Jeunesse. Il convient de signer un avenant en 2011 pour intégrer le camp d'été 13-17 ans au Contrat Enfance Jeunesse 2008-2011.

Cet avenant qui sera signé en 2011 concerne la création en 2011 de ce séjour d'été dont la gestion est municipale.



Par ailleurs, Monsieur le Maire prend acte de la création à Maubeuge de 5 places supplémentaires au multi-accueil Pirouettes.

**Le conseil municipal,
Où l'exposé de M. le Maire,
Après en avoir délibéré,**

- Autorise l'intégration dans le Contrat Enfance Jeunesse 2008-2011 d'une nouvelle action : le camp d'été 13-17 ans dont la gestion est municipale.
- Autorise Monsieur le Maire à signer un avenant au Contrat Enfance Jeunesse pour 2011,

20) Validation du Projet éducatif local

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le projet éducatif 2011 de notre commune.

*Le Conseil Municipal,
Où l'exposé de M. le Maire,
Après en avoir délibéré,*

- valide à l'unanimité le projet éducatif local

21) Parcelle Rue Paul Durin

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il a été saisi d'une demande d'acquisition de la parcelle en nature de voirie, Zone UA d'une contenance de 35m² située Rue Paul Durin à Recquignies.

Le service des évaluations domaniales a estimé cette parcelle à 280€.

*Le conseil municipal,
Où l'exposé de M. le Maire,
Après en avoir délibéré,*

- émet un avis favorable à la vente de la parcelle Zone UA d'une contenance de 35 m² pour un montant de 550 euros, frais de notaire à la charge de l'acquéreur.
- autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à cette opération.

22) Parcelle Rue Marie-Louise Delattre Prolongée

RL

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il a été saisi d'une demande d'acquisition de la parcelle en nature de voirie, Zone UB d'une contenance de 15m² située Rue Marie-Louise Delattre Prolongée à Recquignies.

Le service des évaluations domaniales a estimé cette parcelle à 120€.

Le conseil municipal,
Où l'exposé de M. le Maire,
Après en avoir délibéré,

- émet un avis favorable à la vente de la parcelle, Zone UB d'une contenance de 15 m² pour un montant de 250 euros, frais de notaire à la charge de l'acquéreur.
- autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à cette opération.

V – BUDGET PRIMITIF

1) Examen de la Section de Fonctionnement

a. Examen des services administratifs, technique, périscolaire

b. Examen des subventions

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'il y a lieu de déterminer les conditions de versement des subventions aux associations locales.

*Le Conseil Municipal,
Où l'exposé de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré,*

- décide de verser les subventions aux associations communales sous réserve de la fourniture des documents suivants :
 - o bilan définitif de l'exercice N-1 et budget prévisionnel de l'exercice N, **sur l'imprimé fourni par la collectivité**
 - o rapport d'activité du dernier exercice et projets pour l'année à venir
 - o procès-verbaux des assemblées générales de l'année écoulée
- précise qu' en ce qui concerne la subvention votée pour la classe d'intégration scolaire de l'école du centre de Ferrière La Grande, celle-ci sera versée au prorata du nombre d'élèves de Recquignies pris en charge par cette classe en raison de 50€ par enfant.
- En ce qui concerne les subventions versées au titre des activités CEL/politique de la ville, les documents suivants doivent être fournis :
 - o en début d'année, estimation prévisionnelle détaillée des dépenses
 - o fiches de liaison fin de chaque semestre

RL

c. Examen des recettes

2) Examen de la section d'investissement

3) Prévision B.P 2011

VI – TAXES ET VOTE DU BUDGET PRIMITIF

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'avant de procéder au vote du budget primitif 2011, il y a lieu de fixer les taux des taxes communales qui seront appliqués en 2011.

*Le Conseil Municipal,
Où l'exposé de Monsieur le Maire
Après en avoir délibéré,*

- vote à l'unanimité les taux suivants pour les taxes 2011
 - o Taxe d'habitation 22.04 %
 - o Foncier bâti 25.47 %
 - o Foncier non bâti 57.10 %

- vote à l'unanimité le budget primitif 2011 au niveau des chapitres pour les sections de fonctionnement et d'investissement.

VIII – DIVERS

Monsieur Le Maire précise à l'assemblée qu'un tableau de prospective financière est en cours d'élaboration. Ce tableau aidera la Commission Finances et le Conseil Municipal à étudier les possibilités financières de la commune en tenant compte d'une part de l'évolution de nos dépenses et de nos recettes de fonctionnement et d'autre part des projets d'investissement de la commune.

M. Le Maire propose de programmer une commission Finances en septembre 2011.

M. Le Maire remercie chacune des commissions et chacun des services municipaux qui ont collaboré à l'analyse et à l'élaboration du CA 2010 et du BP 2011.

Fait le 05.04.2011

Diffusion :

- Membres du conseil municipal
- Classeur Elus
- Mme Haution (2)
- Secrétariat de Direction
- Comptabilité
- Service technique
- Etat Civil
- Registre
- Affichage

